



**Votre Régime
conventionnel
frais de santé**

**CCN
Animation**

www.umanens.fr

Les signataires de la Convention collective nationale (CCN) de l'Animation ont négocié pour vous une complémentaire santé applicable à l'ensemble des salariés de la branche.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CCN, les représentants de la branche ont référencé **Umanens comme seul organisme** en charge de l'assurance et la gestion du régime frais de santé.



VOTRE RÉGIME FRAIS DE SANTÉ : GARANTIES ET TARIFS

VOTRE GRILLE DE GARANTIES

FRAIS D'HOSPITALISATION	Base (Sécurité sociale incluse)	Option 1 (Base incluse)	Option 2 (Base incluse)
Chirurgie - Hospitalisation			
- Frais de séjour - Secteur conventionné	100% BR	200% BR	300% BR
- Honoraires - Secteur conventionné OPTAM/OPTAM-CO	170% BR	220% BR	220% BR
- Honoraires - Secteur conventionné Hors OPTAM/OPTAM-CO	150% BR	200% BR	200% BR
Forfait hospitalier (hospitalisation, psychiatrie)	100% du forfait	100% du forfait	100% du forfait
Forfait actes lourds	100% du forfait	100% du forfait	100% du forfait
Chambre particulière - Secteur conventionné	-	2% du PMSS	3% du PMSS
Personne accompagnante - Secteur conventionné	-	1,5% du PMSS	2% du PMSS
FRAIS MÉDICAUX			
Consultations Généralistes OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	100% BR	100% BR
Consultations Spécialistes OPTAM/OPTAM-CO	170% BR	220% BR	220% BR
Consultations Spécialistes Hors OPTAM/OPTAM-CO	150% BR	200% BR	200% BR
Pharmacie (SMR important, faible et homéopathie)	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccins non remboursés par la S.S.	-	1,5% du PMSS/an/bénéficiaire	2% du PMSS/an/bénéficiaire
Analyses, auxiliaires médicaux	100% BR	100% BR	100% BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie) OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	145% BR	170% BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie) Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	125% BR	150% BR
Radiologie OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	100% BR	100% BR
Orthopédie et autres prothèses	100% BR	200% BR	300% BR
Prothèses Auditives	100% BR	10% du PMSS/oreille (max 2 /an/bénéficiaire) au-delà remboursement au TM	20% du PMSS/oreille (max 2 /an/bénéficiaire) au-delà remboursement au TM
Transport remboursé par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR
DENTAIRE			
Soins dentaires ¹	100% BR	100% BR	100% BR
Onlays-Inlays	100% BR	150% BR	175% BR
Orthodontie Remboursée par la S.S.	200 % BR	250% BR	300% BR
Prothèses dentaires (limité à 3 prothèses par an au-delà, garantie égale à celle prévue par le décret n° 2014 10 25) ²			
- Dents du sourire remboursées par la S.S. ³	275 % BR	350% BR	450% BR
- Dents de fond de bouche remboursées par la S.S. ⁴	200 % BR	250% BR	350% BR
- Inlays-cores	125 % BR	150% BR	175% BR
Implantologie	-	12% du PMSS/an/bénéficiaire	

FRAIS D'OPTIQUE*			
Verres et Montures	De 172,73 € à 338,23 € pour les enfants et de 164,44 € à 281,14 € pour les adultes selon la correction**	De 257,74 € à 543,24 € pour les enfants et de 349,45 € à 656,15 € pour les adultes selon la correction**	De 292,74 € à 578,24 € pour les enfants et de 394,45 € à 701,15 € pour les adultes selon la correction**
Lentilles prescrites remboursées (y compris jetables)	TM+100 % BR	TM+3% du PMSS an/bénéficiaire	TM+5% du PMSS an/bénéficiaire
Lentilles prescrites non remboursées (y compris jetables)	-		
Chirurgie réfractive	-	22% du PMSS par œil	35% du PMSS par œil

PRÉVENTION ET MÉDECINES DOUCES			
Frais de cures thermales (hors thalassothérapie) remboursés par la S.S.	-	5% du PMSS	7% du PMSS
Médecines douces reconnues comme praticiens par les annuaires professionnels (Ostéopathie, Etiopathie, Acuponcteur,...)	-	3 x 25 €/an/bénéficiaire	5 x 35 €/an/bénéficiaire
Ostéodensitométrie osseuse remboursée par la S.S.	100% BR	100% BR + 13 €/an/bénéficiaire	100% BR + 38 €/an/bénéficiaire
Ostéodensitométrie osseuse non remboursée par la S.S.	-	25 €/an/bénéficiaire	50 €/an/bénéficiaire
Actes de prévention (tous les actes des contrats responsables)	oui au TM	oui au TM	oui au TM
Patch anti-tabac	-	2% du PMSS/an/bénéficiaire	4% du PMSS/an/bénéficiaire

Les prestations indiquées incluent le remboursement de la Sécurité sociale (sauf prestations exprimées en euros). Les prestations sont versées dans la limite des frais réellement

Les montants de remboursement applicables aux médecins adhérent au CAS sont identiques aux montants applicables aux médecins ayant souscrit l'OPTAM/OPTAM-CO.

engagés. **1** : Soins dentaires / Actes d'endodontie / Actes de prophylaxie bucco-dentaire / Parodontologie. **2** : Couronnes, bridges et inter de bridge / Couronnes sur implant / Prothèses dentaires amovibles / Réparation sur prothèses. **3** : dents n° 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 31 / 32 / 33 / 34 / 41 / 42 / 43 / 44. **4** : dents n° 16 / 17 / 18 / 26 / 27 / 28 / 35 / 36 / 37 / 38 / 45 / 46 / 47 / 48 *Frais d'optique les garanties s'entendent : verres + monture (mineurs) et lentilles par an et par bénéficiaire ; verres + montures (adultes) une paire tous les deux ans sauf changement de correction. ** Les remboursements indiqués concernent le régime général hors Alsace-Moselle, pour le régime Alsace-Moselle, contactez votre conseiller. **BR** : Base de Remboursement de la Sécurité sociale - **FR** : Frais Réels - **OPTAM** : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - **OPTAM-CO** : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, destinée aux médecins exerçant en Chirurgie et en Obstétrique - **PMSS** : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - **S.S.** : Sécurité sociale - **TM** : Ticket Modérateur.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS ET DE RESTE À CHARGE*

EN COMPLÉMENT DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Hospitalisation - Acte de chirurgie OPTAM (ex : appendicectomie) : dépense 650€

	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS SÉCURITÉ SOCIALE	RESTE À CHARGE
BASE	187,89€	319,41€	330,59€
BASE + OPTION 1	187,89€	413,36€	236,64€
BASE + OPTION 2	187,89€	413,36€	236,64€

Frais médicaux - Consultation spécialiste OPTAM (ex : pédiatre) : dépense 60€

	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS SÉCURITÉ SOCIALE	RESTE À CHARGE
BASE	19,60€	47,60€	12,40€
BASE + OPTION 1	19,60€	60,00€	0,00€
BASE + OPTION 2	19,60€	60,00€	0,00€

Optique - Equipement optique simple (verres + monture) : dépense 450€

	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS SÉCURITÉ SOCIALE	RESTE À CHARGE
BASE	4,44€	164,44€	285,56€
BASE + OPTION 1	4,44€	349,45€	100,55€
BASE + OPTION 2	4,44€	392,75€	57,25€

Chirurgie réfractive - Opération des 2 yeux : dépense 1800€

	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS SÉCURITÉ SOCIALE	RESTE À CHARGE
BASE	0,00€	/	1800,00€
BASE + OPTION 1	0,00€	1456,84€	343,16€
BASE + OPTION 2	0,00€	1800,00€	0,00€

*Exemples donnés à titre indicatif, valeur non contractuelle. Les remboursements sont susceptibles d'évoluer selon les règles de remboursement de la Sécurité sociale.



CHOIX D'OPTION MODE D'EMPLOI

CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR SOUSCRIRE UNE OPTION :

1

Se rapprocher de son employeur, afin de déterminer quel niveau de garanties il a choisi pour l'entreprise.

2

Lorsque vous souscrivez une option, celle-ci est intégralement à votre charge.

3

Le choix d'option est applicable à vos ayants droit à titre facultatif.

STRUCTURE DE COTISATION :

COUVERTURE OBLIGATOIRE CHOISIE PAR L'EMPLOYEUR

→ Structure Salarié Seul



Salarié seul

COUVERTURE FACULTATIVE

CHOIX D'OPTION POUR VOUS-MÊME ET/OU VOS AYANTS DROIT

→ Structure Salarié/Conjoint/Enfant



Salarié seul



Conjoint



Enfant(s)
(Gratuit à partir du 3^{ème} enfant)



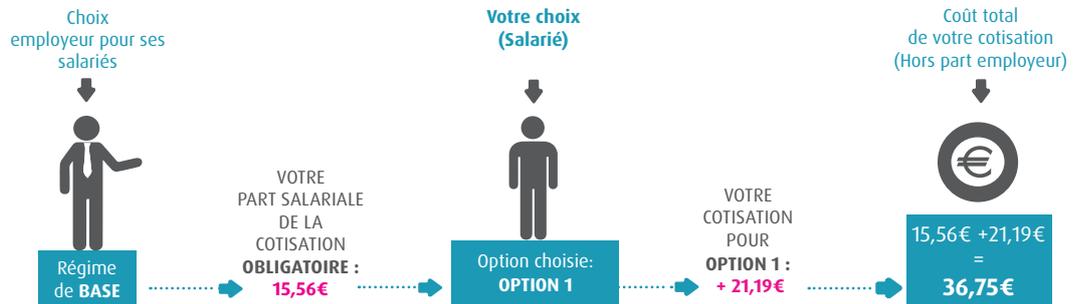
COMPRENDRE VOS COTISATIONS POUR LES GARANTIES FACULTATIVES : EXEMPLES

Si votre employeur a choisi de prendre le régime de Base pour l'entreprise, il vous est possible d'y ajouter pour vous et vos ayants droit une option.

CHOIX 1						
Base = RÉGIME OBLIGATOIRE						
Régime général	Base		Option 1		Option 2	
Salarié seul	0,94%	Part salariale : 15,56€	+0,64%	+21,19€	+0,86%	+28,47€
+Conjoint	+1,08%	+35,76€	+0,73%	+24,17€	+0,99%	+32,78€
+Enfant	+0,70%	+23,18€	+0,32%	+10,60€	+0,49%	+16,23€

EXEMPLE :

Votre employeur a choisi la **Base** comme régime obligatoire, vous souhaitez optez pour la **OPTION 1** :

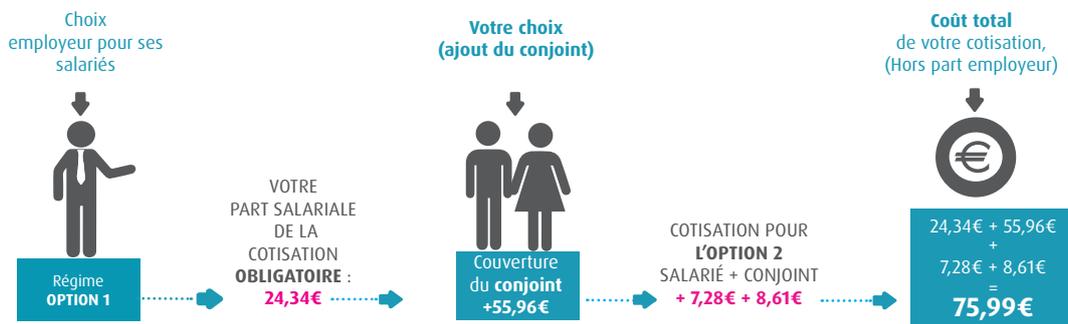


Si votre employeur a choisi de prendre la cotisation **OPTION 1** pour l'entreprise, il vous est possible d'y affilier votre conjoint ou/et vos enfants, ainsi que d'améliorer votre protection.

CHOIX 2				
Option 1 = RÉGIME OBLIGATOIRE				
Régime général	Base et Option 1		Option 2	
Salarié seul	1,47%	Part salariale : 24,34€	+0,22%	+7,28€
+Conjoint	+1,69%	+55,96€	+0,26%	+8,61€
+Enfant	+0,97%	+32,12€	+0,17%	+5,63€

EXEMPLE :

Votre employeur a choisi l'**Option 1** comme régime obligatoire, vous souhaitez prendre l'**option 2**, ainsi qu'affilier un ayant droit (conjoint)



EXEMPLE POUR UN SALARIÉ (RÉGIME GÉNÉRAL)

Régime souscrit par l'entreprise : Régime collectif de **Base**

Cotisation = 0,94% * 3311 /100 = 31,12€

Cotisation salariale : 31,12€/2 = **15,56€**

Part salariale : **15,56€**

CHOIX 1						
BASE = RÉGIME OBLIGATOIRE						
Régime général	Base		Option 1		Option 2	
Salarié	0,94%	Part salariale 15,56€	+0,64%	Soit +21,19€	+0,86%	Soit +28,47€
+Conjoint	+1,08%	Soit +35,76€	+0,73%	Soit +24,17€	+0,99%	Soit +32,78€
+Enfant**	+0,70%	Soit +23,18€	+0,32%	Soit +10,60€	+0,49%	Soit +16,22€

CHOIX 2				
BASE + OPTION 1 = RÉGIME OBLIGATOIRE				
Régime général	Base + option 1		Option 2	
Salarié	1,47%	Part salariale 24,34€	+0,22%	Soit +7,28€
+Conjoint	+1,69%	Soit +55,96€	+0,26%	Soit +8,61€
+Enfant**	+0,97%	Soit +32,12€	+0,17%	Soit +5,63€

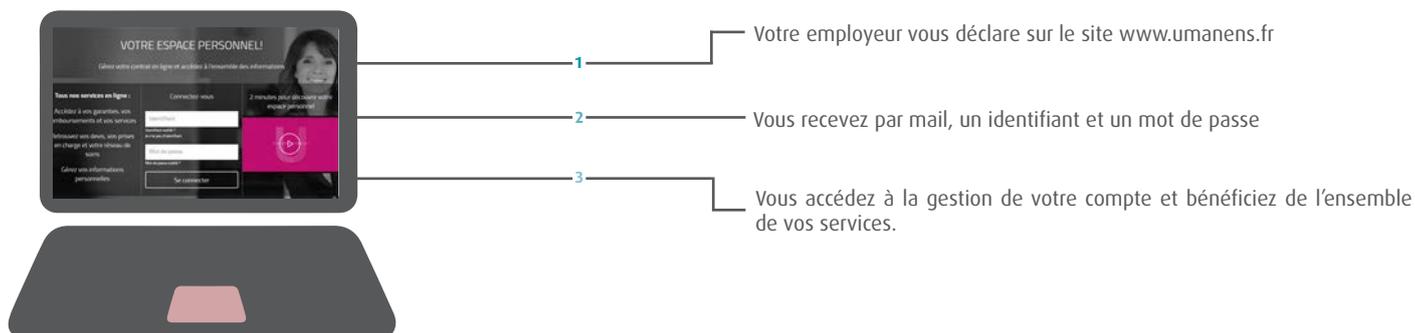
CHOIX 3		
BASE + OTPION 2 = RÉGIME OBLIGATOIRE		
Régime général	Base + option 2	
Salarié seul	1,66%	Part salariale 27,48€
+Conjoint	+1,91%	Soit +63,24€
+Enfant**	+1,11%	Soit +36,75€

*Document non contractuel - ** Enfant : Gratuité à partir du 3ème.
 Les cotisations pour vos ayants droit sont à ajouter au niveau de garanties choisi.
 Le montant des cotisations exprimé en € est donné à titre indicatif en référence
 au PMSS 2018, il fait l'objet d'un arrondi opéré par le délégataire de gestion.

Selon le régime mis en place par votre employeur, vous pourrez choisir un niveau
 de garanties supérieur.

i BON À SAVOIR

COMMENT ACCÉDER À VOTRE ESPACE PERSONNEL ?



TOUS NOS SERVICES EN LIGNE :

- Accédez à vos garanties, vos remboursements, vos services.
- Retrouvez vos devis, vos prises en charge.
- Gérez vos informations personnelles.



Umanens

L'humain a du sens

Nous avons la conviction que la proximité, la solidarité et l'écoute ont encore toutes leur place dans la mise en œuvre d'un régime Frais de Santé.

Mieux vous connaître, mieux vous comprendre pour mieux vous accompagner...Voilà ce qui anime nos équipes.

Umanens... l'expérience mutuelle !

Umanens c'est :



1 million
de personnes
protégées



224
agences
de proximité



601 millions
d'euros de
cotisations

Accompagnement & Adhésion...

Rien de plus simple,
à vous de choisir la solution qui vous convient :



N°Cristal 09 69 32 96 10

APPEL NON SURTAXE

Un conseiller à votre écoute !



www.umanens.fr

Souscrivez en ligne !



Par courrier en nous retournant

le bulletin d'adhésion,
accompagné des pièces justificatives
à l'adresse suivante :

GESTION BRANCHE UMANENS
TSA 60 002 - 75487 PARIS CEDEX 10.